

## II. Onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Peu après l'ouverture de la onzième session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique formulait, le 17 novembre 1956, les propositions suivantes: 1) réduire en deux ans les forces armées de l'Union soviétique, des États-Unis et de la Chine jusqu'à 1 million ou 1,500,000 hommes pour chacun de ces États et celles de la France et du Royaume-Uni à 650,000 hommes chacun; réduire en première étape les forces armées de ces groupes à 2,500,000 et 750,000 hommes respectivement, et leurs armements dans une proportion correspondante. 2) Dans le délai susmentionné, interdire et éliminer complètement les armes nucléaires; interdire immédiatement, à titre de première mesure, les essais d'armes nucléaires. 3) Réduire du tiers, au cours de l'année 1957, les forces des grandes puissances stationnées en Allemagne. 4) Effectuer une réduction importante des forces des grandes puissances stationnées en Europe dans les pays de l'OTAN et du Traité de Varsovie. 5) Supprimer en deux ans les bases militaires étrangères. 6) Réduire dans une proportion correspondante les dépenses militaires. 7) Établir un contrôle international rigoureux afin de surveiller l'exécution des engagements ci-dessus. L'URSS réitérait une proposition antérieure visant à établir un système de postes de surveillance au sol, comme protection contre les attaques aériennes par surprise; elle déclarait en outre qu'elle était prête à examiner la question de l'emploi de la photographie aérienne dans la région de l'Europe où sont disposées les principales forces armées des pays de l'OTAN et du Traité de Varsovie, soit sur une profondeur de 800 km à l'est et à l'ouest de la ligne de démarcation.

Le 14 janvier, à la Première Commission de l'Assemblée générale, le représentant des États-Unis, M. Lodge, a soumis de nouvelles propositions portant sur six points principaux: 1) Un accord en vertu duquel les matières fissiles produites après une date convenue ne devraient être utilisées ou stockées sous surveillance internationale qu'à des fins excluant les armements. Ce programme pourrait être suivi de transferts progressifs, vers des secteurs non militaires, des produits antérieurement destinés aux armements. 2) Une fois la production des matières fissiles soumise à un contrôle efficace, les explosions nucléaires expérimentales devraient d'abord être limitées, puis supprimées; dans l'intervalle, toutes les expériences seraient annoncées à l'avance et se dérouleraient, du moins jusqu'à un certain point, en présence d'observateurs internationaux. 3) Les effectifs de type classique seraient réduits progressivement sous le contrôle d'inspecteurs; à la première étape, les effectifs seraient de 2.5 millions d'hommes pour les États-Unis et l'Union soviétique et de 750,000 hommes pour la France et le Royaume-Uni. 4) Un contrôle international des projectiles intercontinentaux et de tous objets lancés dans l'espace intersidéral. 5) Comme protection contre les attaques par surprise on mettrait en œuvre, par étapes, un système d'inspection comprenant une reconnaissance aérienne et des postes de surveillance au sol. 6) La création d'un organisme international chargé de la réduction des armements et dont le fonctionnement commencerait avec l'application du programme de désarmement.

Appuyée par les délégations du Japon et de la Norvège, la délégation canadienne a présenté un projet de résolution priant le Sous-Comité d'envisager l'établissement immédiat d'un système d'enregistrement auprès des Nations Unies de toutes les explosions nucléaires expérimentales. Elle demandait en outre au Comité scientifique de collaborer avec les États intéressés, avec le souci